

Intitulé de l'UE	Droit social 4
Section(s)	- (5 ECTS) Bachelier - Conseiller(e) social(e) Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Frédéric GAUDISAUBOIS	55	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit de la sécurité sociale 2	25h	Justine RENUART
Droit individuel du travail 3	30h	Frédéric GAUDISAUBOIS

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit de la sécurité sociale 2 : 10h de théorie, 15h d'exercices/laboratoires
Droit individuel du travail 3 : 10h de théorie, 20h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Droit de la sécurité sociale 2 : Français
Droit individuel du travail 3 : Français

Connaissances et compétences préalables
Droit collectif du travail, début de cycle
Droit de la sécurité sociale, début de cycle
Droit individuel du travail, début de cycle

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Adapter sa communication au public visé • Interagir avec son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ Se créer un réseau professionnel ◦ Identifier les partenaires de son environnement professionnel externe et connaître leur culture • Intégrer et maîtriser les différents aspects de la législation sociale <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer la réglementation du travail ◦ Appliquer les dispositions légales en matière de sécurité sociale : régime général des travailleurs salariés et des

travailleurs indépendants

- Gérer les aspects administratifs et financiers du personnel
 - Identifier les législations spécifiques du secteur d'activités et de l'entreprise

Objectifs de développement durable (rubrique optionnelle pour l'année académique 2022-2023)



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

sous-objectifs : **8.5 - 8.8**

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de ces activités, l'étudiant sera capable de :

- Résumer et appliquer la procédure électorale des délégués du personnel au sein des organes de l'entreprise ;
- Interpréter la légalité des conflits collectifs de travail au regard des dispositions légales en la matière ;
- Diagnostiquer et décrire les problématiques de la fermeture d'entreprise et licenciement collectif ;
- Connaître les régimes d'assurance collective et les données juridiques par la compréhension des structures et des mécanismes du secteur des prestations familiales et du chômage ;
- Intégrer les obligations à charge des employeurs relatives à la notion de rémunération ;
- Appliquer des notions en fonction des situations rencontrées ;

Contenu de l'AA Droit de la sécurité sociale 2

Introduction : les enjeux actuels (analyse de la réforme des allocations familiales)

Chapitre I : les grandes étapes d'évolution du secteur ;

Chapitre II : l'approche des différentes catégories d'attributaires ouvrant le droit aux prestations familiales, les allocataires et bénéficiaires, les conditions d'octroi, les règles de priorités et de calcul, le taux des allocations ;

Contenu de l'AA Droit individuel du travail 3

II. Le précompte professionnel.

III. La rémunération brute au sens de la loi du 12 avril 1965.

IV. La réduction structurelle des cotisations sociales.

Méthodes d'enseignement

Droit de la sécurité sociale 2 : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, En cas de confinement, cours via teams

Droit individuel du travail 3 : cours magistral, En cas de confinement : cours sur teams et dépôt de fichiers sur moodle

Supports

Droit de la sécurité sociale 2 : syllabus, notes de cours, notes d'exercices, Powerpoint

Ressources bibliographiques de l'AA Droit de la sécurité sociale 2

Sources principales

BIENFAIT M., La Sécurité sociale, son schéma redistributif à partir des allocations familiales, Éditeur Presses universitaires de Namur, 2008.

Décret du 8 FEVRIER 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales

Loi du 4 avril 2014 portant modification des lois coordonnées du 19 décembre 1939 relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés. LGAF.

Loi du 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties.

Arrêté royal du 22 mai 2014.

Le Bulletin juridique de FAMIFED et circulaires hebdomadaires, mises à jour régulières.

ARTICLES DE PRESSE

http://www.rtb.be/info/belgique/detail_allocations-familiales-un-seul-regime-general-des-le-30-juin-2014?id=8141301

http://www.rtb.be/info/belgique/detail_allocations-familiales-transferees-aux-regions-quand-et-comment?id=7970691

https://www.rtb.be/info/societe/detail_allocations-familiales-chaque-region-a-opte-pour-son-modele-comment-cela-va-se-passer?id=9900585

https://www.rtb.be/info/belgique/detail_plus-de-120-millions-d-euros-d-allocations-familiales-verses-a-l-etranger?id=9998652

https://www.rtb.be/info/belgique/detail_le-gouvernement-bruxellois-s-accorde-sur-une-reforme-des-allocations-familiales?id=9879176

https://www.rtb.be/info/societe/detail_la-ligue-des-familles-reclame-une-meilleure-repartition-des-allocations-en-cas-de-separation?id=9970608&utm_source=rtbinfo&utm_campaign=social_share&utm_medium=email_share

<http://www.levif.be/actualite/belgique/l-avenir-des-allocations-familiales-a-bruxelles-et-en-wallonie/article-opinion-506185.html>

https://www.rtb.be/info/belgique/detail_allocations-familiales-voici-le-futur-regime-wallon-a-partir-de-2019?id=9525780&utm_source=rtbinfo&utm_campaign=social_share&utm_medium=email_share

SITOGRAFIE

<http://wallonie.famifed.be/fr/publications/60>

<http://wallonie.famipedia.be/fr/>

<http://www.kids.partena.be/Content/Default.asp?PageID=33#a>

<http://www.allocationsfamiliales.be>

<http://www.atelierdroitssociaux.be/node/1248>

<http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/brochures/Guide%20allocation%20familiale%20majorée-site-asph.pdf>

Ressources bibliographiques de l'AA Droit individuel du travail 3

KLUWER : Guide de la réglementation sociale pour les entreprises", Partena HR, Bruxelles

Évaluations et pondérations	
Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Droit de la sécurité sociale 2 : 45% Droit individuel du travail 3 : 55%
Langue(s) d'évaluation	Droit de la sécurité sociale 2 : Français Droit individuel du travail 3 : Français
Méthode d'évaluation de l'AA Droit de la sécurité sociale 2 :	
<p>Examen oral 100%. L'étudiant(e) dispose du temps réglementaire de 20 minutes pour répondre aux 3 questions de l'enseignante (sur base d'un tirage au sort). L'horaire de passage correspond aux listes remises par le secrétariat (par ordre alphabétique), sauf dispositions spécifiques prévues par un PAI.</p> <p>Différents types questions seront posées : une question de positionnement, de développement ou de synthèse portant sur les enjeux de la réforme et sur les différentes évolutions du système de sécurité sociale - une mise en situation concrète (telle que proposée dans le cadre des travaux dirigés et/ou de l'examen formatif) - un exercice de calcul sur les prestations familiales (ancien et/ou nouveau modèle).</p> <p>Ces questions vérifieront principalement la bonne compréhension de la matière et la capacité de l'étudiant(e) à appliquer et résoudre, en fonction de données imposées par l'enseignante, des situations telles que rencontrées sur le terrain.</p> <p>L'AA Droit individuel du travail 3 a pour but de comprendre et de calculer la réduction de base des charges sociales, le type de précompte professionnel retenu sur les différentes catégories de rémunération ou encore une saisie ou cession de rémunération.</p> <p>L'AA Sécurité sociale 2 a pour d'analyser les enjeux actuels de la réforme des allocations familiales et d'amener les étudiants à la compréhension du donné législatif, à travers des mises en situation, des exercices de calcul et de résolution de problèmes tels que rencontrés sur le terrain.</p> <p>Cette UE a donc pour objectif de s'assurer que l'étudiant maîtrise chaque champ disciplinaire au travers de deux évaluations distinctes.</p>	
Méthode d'évaluation de l'AA Droit individuel du travail 3 :	
<p>Examen écrit 100%. Restitution - compréhension - applications</p> <p>Modalités d'examen identiques en seconde session.</p> <p>L'AA Droit individuel du travail 3 a pour but de comprendre et de calculer la réduction de base des charges sociales, le type de précompte professionnel retenu sur les différentes catégories de rémunération ou encore une saisie ou cession de rémunération.</p> <p>L'AA Sécurité sociale 2 a pour d'analyser les enjeux actuels de la réforme des allocations familiales et d'amener les étudiants à la compréhension du donné législatif, à travers des mises en situation, des exercices de calcul et de résolution de problèmes tels que rencontrés sur le terrain.</p> <p>Cette UE a donc pour objectif de s'assurer que l'étudiant maîtrise chaque champ disciplinaire au travers de deux évaluations distinctes.</p>	

Année académique : **2022 - 2023**